

Introduction

Le budget de l'Etat pour la gestion 2016 est élaboré sur la base de la nouvelle loi organique n°2013-14 du 27 septembre 2013 relative aux lois de finances. Il met en œuvre pour la première fois les nouveaux instruments budgétaires préconisés par l'UEMOA à savoir le Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses (DPPD) et les Projets Annuels de Performance (PAP). En résumé, ces nouveaux instruments sont destinés à faciliter la mise en œuvre de la gestion axée sur les résultats. Ils permettent d'allouer les ressources selon des priorités bien définies et de fixer les indicateurs pour la mesure des performances.

Le présent document constitue une version simplifiée du budget adopté 2016 qui est mis en exécution par la loi n°2015-41 promulguée par le Président de la République le 29 décembre 2015 et qui porte la loi de finances pour la gestion 2016. Il ambitionne de faciliter l'accès des populations à son contenu et s'articule autour des trois points ci-après :

I- Processus budgétaire au Bénin

Le processus de préparation de la loi de finances (le budget de l'Etat est contenu dans la loi de finances) comporte essentiellement deux phases : une phase administrative pilotée par l'exécutif et une phase parlementaire conduite par l'Assemblée Nationale.

1. Phase administrative

La phase gouvernementale est la plus longue du processus. En effet, dans le cadre des directives arrêtées par le gouvernement et sur la base d'études effectuées et des hypothèses économiques envisagées, une première version du projet de budget de l'année à venir est établie. Cette version

comporte des perspectives d'évolution des comptes budgétaires en recettes et en dépenses.

Pour ce qui concerne les recettes, les perspectives de recettes dépendent des hypothèses de taux de croissance économique (l'évolution des activités économiques) pour l'année suivante et des contributions financières (dons, prêts) des principaux partenaires domestiques et internationaux. L'essentiel du travail de détermination du montant des recettes se fait au niveau du Ministère de l'Economie, des Finances et des Programmes de Dénationalisation à travers la Direction Générale des Affaires Economiques (DGAE) et la Direction Générale du Budget (DGB).

Pour ce qui concerne les dépenses, leur niveau dépend surtout de celui des recettes et des objectifs de déficit fixés en respect du pacte de convergence, croissance et stabilité. Le travail d'élaboration du budget est d'abord basé sur une connaissance approximative des besoins réels des services publics au cours de l'année à venir.

Au cours de la phase gouvernementale, sur la base des enveloppes communiquées par le Ministre en charge des Finances, les ministères sectoriels et les Institutions de l'Etat élaborent leur proposition de budget. Le Ministère en charge des Finances reçoit au cours des différentes séances de discussions techniques et budgétaires, les ministères sectoriels selon un calendrier bien déterminé. Ces séances permettent à chacun (ministres et présidents des Institutions ou leurs représentants) de défendre ses propositions conformément aux objectifs préétablis (consignés dans les documents de politiques) ou ses demandes de crédits additionnels.

2. Phase législative

C'est l'examen du projet de loi de finances par les Députés.

Dans la phase législative, l'examen et le vote de la loi de finances par l'Assemblée Nationale mettent fin au processus d'élaboration du budget de l'Etat. Au Parlement, des débats ont lieu sur le projet de budget du gouvernement. Le parlement peut faire des amendements, mais ces amendements ne doivent pas remettre en cause l'équilibre du budget proposé par le gouvernement. Le projet de loi de finances adopté détermine, pour une

année, les ressources nécessaires pour faire face aux dépenses publiques et autorise le gouvernement à en disposer.

II- Objectifs gouvernementaux et perspectives économiques pour 2016

1. La stratégie du gouvernement pour le développement national

Le budget permet aux gouvernements d'atteindre les objectifs de leurs politiques publiques. C'est, en fait, l'instrument de politique publique le plus important. Le Budget 2016 est le dernier budget de mise en œuvre de l'orientation quinquennale du Gouvernement 2012-2016 qui concerne **le développement de l'entreprise et de l'initiative privée**. Par ailleurs, il devrait également voir l'entrée en vigueur des Objectifs de Développement Durable (ODD)

Le budget 2016 vise la mise en œuvre des actions ci-après :

- le renforcement des infrastructures, en particulier les infrastructures énergétiques, de transport et de technologies de l'information et de la communication ;
- l'amélioration de la productivité du secteur agricole, y compris l'élevage et la pêche, la promotion des filières maïs, riz, ananas et anacarde et la mise en place d'un cadre favorable au développement de l'agro-industrie ;
- le renforcement de l'accès à l'éducation et aux soins de santé de qualité pour tous ;
- le développement local ;
- la promotion de l'emploi et de l'insertion des jeunes dans la vie professionnelle.

2. Cadre macroéconomique et projection budgétaire 2016

L'évaluation prévisionnelle des ressources se fonde sur une méthode consistant à évaluer le rendement probable de chaque source de recettes à partir des informations économiques les plus récentes. Trois éléments fondamentaux interviennent dans le calcul prévisionnel : les derniers chiffres connus des recettes fiscales, l'accroissement probable du produit intérieur

brut (PIB) au cours de l'année à venir et les effets de modifications de législation fiscale intervenues en cours d'année.

Le contexte macroéconomique de la préparation du budget, gestion 2016 est caractérisé comme ci-dessous :

Tableau 1 : Indicateurs macroéconomiques pour l'année 2016

Agrégats macroéconomiques	Estimations de 2015	Prévisions de 2016
Taux de croissance économique	5,2%	5,8%
Taux d'inflation annuel moyen	0,6%	1,5%
Déficit courant de la balance des paiements	6,4% du PIB	6,2% du PIB
Déficit budgétaire dons compris (Base ordonnancement)	5,6% du PIB	3,9% du PIB
Taux de fiscalisation de l'économie	14,7%	14,7%
Ratio de l'encours de la dette	28,7% du PIB	28,3% du PIB

Source : DGB/DGAE, MEFPD, octobre 2015.

III- Finances publiques et perspectives budgétaires pour 2016

A. Finances publiques

1. Les recettes prévues pour 2016

Le montant des recettes dépend de la croissance économique. La loi de finances, gestion 2016 affiche pour les recettes un montant de **1 037,815 milliards de FCFA** contre 1 033,043 milliards de FCFA dans le budget de l'Etat 2015, soit une augmentation de 4,772 milliards de FCFA ou un taux de progression de 0,46%.

1.1 Evolution des prévisions par nature de recettes (en milliards de FCFA)

Désignation	Années		Taux de croissance en (%) (b-a)*100/a
	2015 (a)	2016 (b)	
I. BUDGET GENERAL	940,605	952,756	1,29
Recettes Fiscales et Recettes Non Fiscales	819,677	865,538	5,60
Allègement de la dette (IADM et IPPTE)	7,753	8,469	9,24
Dons budgétaires	9	0	-100
Fonds de concours et recettes assimilées	104,175	78,749	-24,41
II. RECETTES DES BUDGETS ANNEXES	31,114	33,177	6,63
FNRB	23,435	25,721	9,75
FR	3,679	3,456	-6,06
CAA	4	4	0,00
III. Comptes d'affectation spéciale	61,324	51,882	15,40
Total Général	1 033,043	1 037,815	0,46

1.2. Les sources des recettes 2016 (proportion par rapport au total)

Grandes masses	Proportion (%)
Recettes Fiscales et Recettes non Fiscales	83,4
Allègement de la dette (IADM et IPPTE)	0,8
Fonds de concours et recettes assimilées	7,6
Recettes des budgets annexes	3,2
Comptes d'affectation spéciale	5

1.3. Les origines des ressources budgétaires

Il est aussi important de connaître l'origine des ressources budgétaires, car cela permet de connaître le degré de dépendance vis-à-vis de l'extérieur. Le tableau ci-dessous indique que les recettes d'origine externe ne sont pas

très considérables. Leur montant diminuera pour l'année 2016 : les ressources externes ont représenté 11,7% du total des ressources en 2015, tandis que leur proportion sera de 8,4% en 2016.

Origines	2015	proportion	2016	proportion
Ressources intérieures	912,115	88,3	950,597	91,6
Ressources extérieures	120,928	11,7	87,218	8,4

2. Les dépenses budgétaires prévues pour 2016

Les dépenses du budget d'État 2016 sont évaluées à **1 231,935 milliards de FCFA** contre 1 231,021 milliards de FCFA en 2015, soit une progression de 1,56%. On distingue les dépenses courantes nécessaires au fonctionnement quotidien de l'appareil administratif de l'État (salaires d'employés publics, frais pour le fonctionnement des administrations, transferts et subventions, les intérêts de la dette.), les dépenses en capital, qui peuvent avoir un impact de plus long terme (travaux publics, investissement).

3. Evolution des prévisions de dépenses selon la classification économique

Les dépenses ordinaires sont prévues pour 765,174 milliards de FCFA (environ 62,11% des dépenses totales de l'Etat en 2016) contre 695,588 milliards de FCFA dans le budget 2015, soit un taux d'accroissement de 10,1%. Quant aux dépenses d'investissement ou en capital, elles sont estimées à 342,229 milliards contre 405,619 milliards de FCFA en 2015, en baisse de 15,63% imputable à la baisse du financement extérieur qui est passé de 233,300 milliards à 169,6 milliards de FCFA (baisse de 63,7 milliards) ; sa part représente 37,89% des dépenses totales.

Les dépenses au titre des budgets annexes et comptes d'affectation spéciale sont prévues pour 124,532 milliards contre 111,814 milliards de FCFA dans le budget 2015.

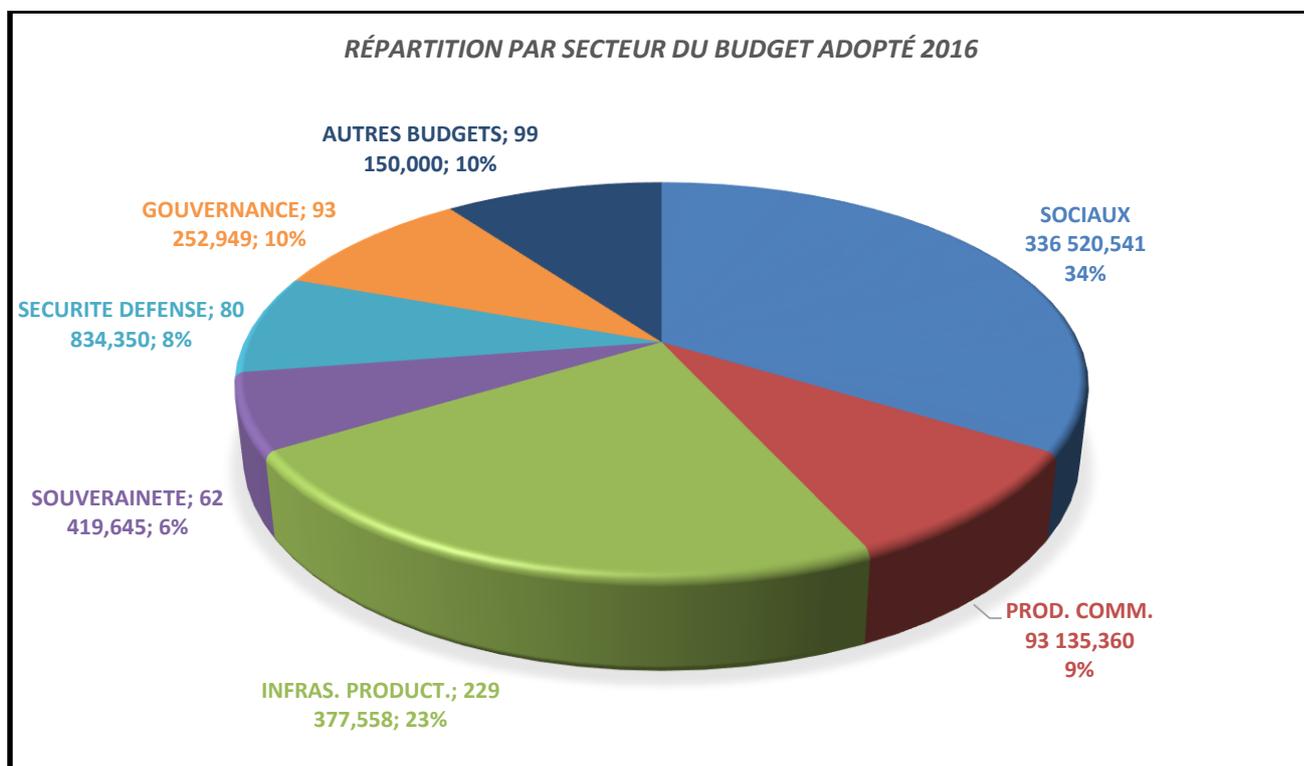
Le tableau ci-dessous présente l'évolution des prévisions par nature de dépenses budgétaires.

Désignation	Années		Taux de croissance en (%) (b-a)*100/a
	2015 (a)	2016 (b)	
I. DEPENSES DU BUDGET GENERAL	1 101,207	1 107,403	0,56
a. Dépenses ordinaires	695,588	765,174	10,00
Dépenses de personnel	311,794	326,804	4,81
Charges financières de la dette	44,878	64,265	43,20
Dépenses d'achats de biens et services	97,665	94,502	-3,24
Acquisitions-Grosses réparations-Matériel mobilier	20 625	20 299	-1,58
Dépenses de transfert	203,626	247,904	21,98
Exercices clos	17,400	11,400	-34,48
b. Dépenses en capital	405,619	342,229	-15,63
Contribution budgétaire	172,319	172,629	0,18
Financement extérieur	233,300	169,600	-27,30
II. DEPENSES DES BUDGETS ANNEXES	63,400	72,650	14,59
FNRB	52,200	61,300	17,43
FR	9	9	0,00
CAA	2,200	2,350	6,82
III. Comptes d'affection spéciale	48,414	51,882	7,16
Total Général	1 213,021	1 231,935	1,56

2.1. Présentation des dépenses totales par secteurs

Le graphique ci-dessous résume les prévisions de dépenses publiques par secteurs.

Graphique1 : répartition du budget 2016 par secteurs (en millions de FCFA)



3. Le déficit budgétaire et les ressources de financement

La loi de finances 2016 présente un déficit prévisionnel de 194,120 milliards de FCFA contre 179,978 milliards de FCFA en 2015, soit une hausse de 7,86%. En effet, les dépenses totales sont prévues pour **1 231,935 milliards de FCFA** alors que les recettes sont prévues pour **1 037,815 milliards de FCFA**.

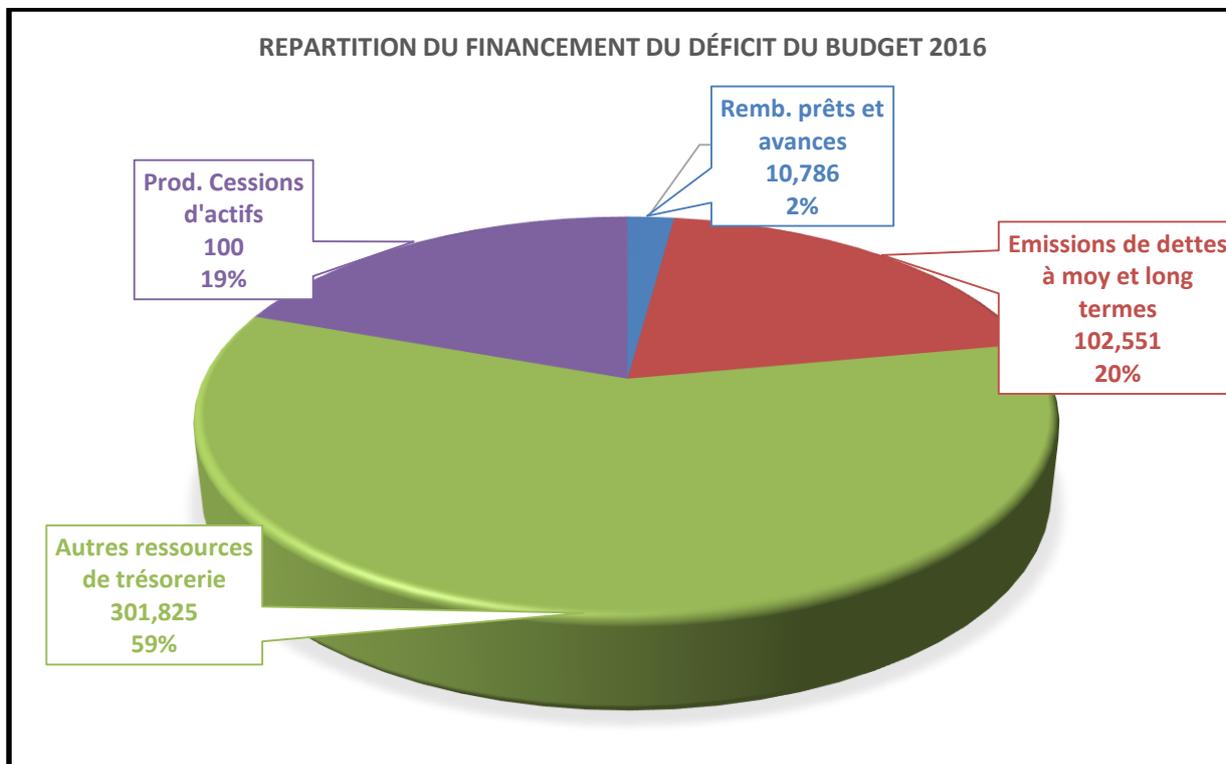
Comme les familles et les entreprises, les gouvernements font souvent un grand effort pour maintenir l'équilibre entre les ressources prévues et les dépenses, afin d'assurer la stabilité économique et financière du pays, condition nécessaire pour favoriser la croissance.

A cet effet, pour combler ce déficit budgétaire, l'Etat compte bénéficier de l'assistance des partenaires techniques et financiers et s'endetter à concurrence de 102,551 milliards de FCFA : des produits des cessions

d'actifs, des prêts extérieurs et la mobilisation de l'épargne à travers les titres d'emprunts émis par le Trésor.

Le graphique ci-dessous résume les prévisions de ressources de financement (**en milliards de FCFA**).

Graphique 2 : sources de financement du déficit du budget adopté 2016



4. Actions d'améliorations de la politique budgétaire pour 2016

4.1. Politiques de dépenses

- Poursuite en 2016 des efforts d'assainissement des comptes de l'Etat ;
- Restructuration du portefeuille de la dette pour soutenir la politique des grands travaux : mobilisation des ressources de financement auprès des banques commerciales locales et des banques régionales ;
- Réduction du train de vie de l'Etat : optimisation des dépenses publiques pour assurer la soutenabilité du fonctionnement des services publics et du modèle social béninois ;
- Poursuite et achèvement des chantiers ouverts dans tous les ministères ;

- Consolidation du modèle social béninois (RAMU, gratuité dans le secteur de la santé, de l'éducation.

4.2. Politiques fiscales

- Extension pour compter du 1^{er} janvier 2016, du régime d'exonération des droits et taxes de douane et de la TVA à toutes les unités de transformation et de conservation des produits agricoles, d'élevage, d'aquaculture et de pêche, ainsi qu'à leurs parties, accessoires et pièces détachées ;
- Institution d'une taxe sur les tarifs de réabonnement aux chaînes télévisuelles au taux de 10% ;
- Restructuration et poursuite de l'assainissement du secteur des télécommunications par la reconduction des mesures portées par le décret d'avances n°2015-445 du 27 août 2015
- Assainissement de la micro finance.

Conclusion

Le budget adopté 2016 ambitionne d'opérationnaliser la tranche 2016 de la mise en œuvre de l'orientation quinquennale du Gouvernement 2012-2016 qui axe **la politique économique sur le développement de l'entreprise et de l'initiative privée** ; et ceci, dans la perspective de la consolidation de la croissance économique.

Par ailleurs, il est axé sur la mise en œuvre des réformes destinées à la migration vers la réalisation, sur la période de référence, des cibles des Objectifs de Développement Durable.